

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 64

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 44 NONIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer l'exception au plafonnement de la déductibilité des charges financières en faveur d'Exeltium, introduite en première lecture par l'Assemblée nationale.

Il convient de ne pas multiplier les exceptions à un principe dont la principale vertu est son caractère général.